



PRÉFET DE L'OISE

Beauvais, le -7 JAN. 2015

Direction départementale
des Territoires

Service de l'aménagement,
de l'urbanisme et de l'énergie

Affaire suivie par Mme Isabelle MODESTE
Téléphone : 03 44 06 50 81
Télécopie : 03 44 06 50 08
Courriel : isabelle.modeste@oise.gouv.fr

Monsieur,

Le jeudi 4 décembre 2014, la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs s'est réunie à la préfecture salle de l'Hémicycle.

Lors de cette séance, ont été présentés aux membres de la commission :

- le bilan des arrêtés de catastrophes naturelles pour 2013,
- le point sur le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dit «Fonds Barnier»),
- l'état d'avancement de la Directive Cadre Inondation et présentation d'un état des lieux sur l'information préventive sur le TRI et les actions menées et à mener,
- l'atelier national «Territoires en mutation exposés aux risques»,
- l'inventaire des mouvements de terrain pour Beauvais, Senlis et Compiègne,
- l'avancement des PPR et études.

J'ai l'honneur de vous transmettre le compte-rendu de cette réunion ainsi que les présentations faites lors de cette commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet
et par délégation
le secrétaire général


Julien MARION

Monsieur Jean-Philippe PINEAU
ROSO
Maisons Paysannes de l'Oise
16 rue de l'Abbé Gellée
60000 BEAUVAIS

Beauvais, le - 7 JAN. 2015

Direction départementale
des territoires

Service de l'aménagement,
de l'urbanisme et de l'énergie

Affaire suivie par Isabelle Modeste
Téléphone : 03 44 06 50 81
Télécopie : 03 44 06 50 08
Courriel : isabelle.modeste@oise.gouv.fr

Compte rendu
Réunion du 4 décembre 2014 relative à la CDRNM

Le 4 décembre 2014 s'est tenue en préfecture, salle de l'Hémicycle, à 9h30 la Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs (C.D.R.N.M.) sous la présidence de Monsieur Emmanuel BERTHIER, préfet de l'Oise.

Ont assisté à cette réunion :

- M. Jean-François TURBIL, directeur départemental des Territoires
- M. Jean-Michel DELVERT, directeur de cabinet
- M. Jacques PINSSON, maire de Villers sous Saint Leu
- M. Jean-Marie RENAUX, représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise
- M. Jean-Philippe PINEAU, représentant le Regroupement des Organismes de Sauvegarde de l'Oise (ROSO)
-
- Mme Christine POIRIE, représentant le directeur départemental des Territoires adjoint accompagnée de Mme Isabelle MODESTE
- M. Marc KRASKOWSKI, chef du service interministériel de la défense et de la protection civiles accompagné de Mme Carole DOBEL et de Mme Magali CHIGNOLI
- Mme Marianne LAGANIER, représentant le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. Thierry BRUNO, représentant le directeur départemental du service départemental d'incendie et de secours
- M. Jean-Michel CORNET, directeur de l'Entente Oise-Aisne accompagné de Mme Marjorie ANDRE
- M. Daniel MATON du BRGM

Étaient excusés :

- M. Fransc DESMEDT représentant le Conseil Général
- M. Thierry FRAU, représentant le Conseil Général

M le préfet ouvre la séance en remerciant tout d'abord les membres présents. Puis il annonce l'ordre du jour.

1- Bilan des arrêtés de catastrophe naturelle pris dans l'Oise en 2013-2014

M. Marc KRASKOWSKI, chef du service interministériel de la défense et de la protection civiles, rappelle la procédure en matière de reconnaissance de l'état de catastrophes naturelles puis fait le bilan des arrêtés de catastrophe naturelle dans le département pour les années 2013 et 2014 : 16 dossiers ont reçu un avis favorable et 2 un avis défavorable ; ces 16 communes ont été déclarées sinistrées au titre des inondations par débordements de cours d'eau ou par coulées de boue.

2- Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM dit Fonds Barnier)

M. Marc KRASKOWSKI fait un point sur le Fonds Barnier en rappelant les conditions de mise en œuvre, les conditions d'éligibilité pour les communes ou les particuliers.

Il mentionne une demande d'information par un particulier et 2 dossiers potentiels pour les communes d'Esquennoy et de Gouvieux, mais aucune demande inscrite.

3- Directive Inondation (DI)

Mme Marjorie ANDRE de l'Entente Oise-Aisne présente le contexte de la démarche et l'objectif visé par la mise en place de la directive inondation. Puis, elle fait un rappel des étapes déjà réalisées (EPRI, sélection des TRI, cartographie des risques) avant d'aborder l'étape en cours (élaboration du PGRI et des stratégies locales). Elle rappelle le calendrier :

à l'échelle du bassin Seine-Normandie :

- à compter du 19/12/2014 : Le PGRI du bassin Seine-Normandie va être mis à la consultation du public pour une durée de 6 mois et à la consultation des parties prenantes pour une durée de 4 mois.
- décembre 2015 : adoption du PGRI 2016-2021 par le préfet coordonnateur de bassin

à l'échelle du TRI de Creil et de Compiègne

- fin 2016 : passage en commission mixte d'inondation du ou des PAPI de la vallée de l'Oise
- début 2017 : mise en œuvre des programmes d'actions via le ou les PAPI

M, PINSSON, maire de Villers sous St Leu, souligne que la direction Inondation est une composante que les élus ne doivent pas oublier,

M. PINEAU, représentant le ROSO, souhaite que les études faites dans le cadre de MAGEO, du canal Seine-Nord-Europe ou des travaux de surstockage soient prises en compte dans les études en cours.

M. CORNET, directeur de l'Entente Oise-Aisne, fait une brève présentation des projets MAGEO, et des projets d'ouvrages hydrauliques de Longueil 2 (augmentation de la capacité de stockage en période de crue par la mise en place de systèmes de pompage) et des bassins de l'ancienne sucrerie de Vic sur Aisne.

M. PINEAU fait remarquer que la commune de Beaurepaire n'est pas dans le TRI de Creil. Mme ANDRE lui précise que cette commune est incluse dans le périmètre de la stratégie locale et rappelle que ce n'est pas parce qu'une commune n'est pas dans un TRI qu'elle n'est pas inondable .

4- Etat des lieux du dispositif d'information préventive sur les TRI:

M. KRASKOWSKI rappelle que la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation comprend 4 volets dont un volet gestion de crise. L'information préventive a été intégrée dans les réflexions issues des 4 ateliers organisés pour définir la stratégie locale des 2 TRI de Creil et Compiègne.

Il développe le rôle de l'État et des collectivités locales dans la préparation et la gestion de crise du risque inondation.

Pour établir un état des lieux du dispositif d'information préventive sur les TRI, un questionnaire a été élaboré et transmis aux 32 communes concernées. Pour les communes du TRI de Creil, un effort est à porter sur l'information de la population en matière de risques et sur la pose de repères de crues. Par contre pour les

communes du TRI de Compiègne, l'effort doit porter sur la réalisation des DICRIM, sur l'information de la population en matière de risques et également sur la pose de repères de crues.

Enfin, quelques actions mises en place et spécifiques aux communes faisant partie d'un TRI sont citées.

Suite à une intervention de M. PINEAU, Mme POIRIE, responsable du service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie au sein de la DDT, fait un point sur la cartographie établie dans le cadre de la DCI ;

Pour les TRI, les cartographies des surfaces inondables font figurer 3 scénarios :

- une inondation de période de retour 10 – 30 ans (« trentennale »),
- une inondation de période de retour 100 – 300 ans (« centennale »), qui reprend la cartographie des plans de prévention des risques inondation existants,
- une inondation extrême (au delà de 1 000 ans) (« millénale »)

Ces cartes sont disponibles sur le site internet de la DREAL Picardie, elles ne constituent pas des servitudes d'utilité publique mais ont été portées à la connaissance des élus. Elles seront révisées (pour la trentennale et la millénale) au 1^{er} semestre 2015. Pour la centennale, cela correspond à la révision des PPRI.

5- Atelier national risques :

M.TURBIL, directeur départemental des Territoires, fait un rappel de la démarche : un appel à candidature a été lancé pour l'Atelier national « Territoires en mutation exposés aux risques » en 2012. Le jury a retenu 6 sites en France dont le dossier présenté conjointement par l'ARC et la CAC sur le territoire de la Vallée de l'Oise entre Compiègne et Creil. L'équipe qui a été retenue est OBRAS et en 2014, 3 ateliers se sont réunis dans l'Oise.

Ensuite, Mme POIRIE détaille la procédure, les 4 attitudes à retenir (le retrait stratégique: déconstruire pour aménager ailleurs - la réduction de la vulnérabilité: se protéger, compenser - la résilience de temps court: évacuer les personnes tout en préservant les biens - la résilience de temps long : maintenir les personnes en place en mode dégradé) face aux risques et présente la suite de cet atelier national : rédaction d'une feuille de route qui sera élaborée en janvier 2015, signée et transmise aux parties prenantes en février 2015. Un colloque de restitution sera programmé en avril 2015.

M le préfet a noté une grande communauté de réactions entre élus de Compiègne et Creil.

6- L'inventaire des mouvements de terrain pour Beauvais, Senlis et Compiègne

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un programme pluriannuel commencé en 2001, visant à réaliser un bilan exhaustif des mouvements de terrain sur le territoire métropolitain.

Il s'agit de recenser, localiser et caractériser les principaux mouvements de terrain qui se sont produits dans le département de l'Oise pour les arrondissements de Beauvais, Senlis et Compiègne, puis d'intégrer l'ensemble de ces données dans la base de données nationale sur les mouvements de terrain.

M MATON du BRGM fait une présentation de cet inventaire complémentaire des mouvements de terrain sur les arrondissements de Beauvais, Senlis et Compiègne. Ainsi pour l'Oise ce sont 515 mouvements de terrain qui s'ajoutent aux 1147 déjà présents dans la base de données (1662 événements recensés), 372 mouvements de terrain qui ont été complétés.

La nouvelle base de données internet sera consultable à partir de janvier 2015.

Pour conclure, M. MATON précise que dès lors que quelqu'un a la connaissance d'un événement, il devrait en informer le BRGM.

7-Avancement des PPR et des études :

Mme POIRIE fait tout d'abord un point sur les PPR en cours :

- Plan de prévention des risques inondation

1° PPRI Oise Aisne (prescrit le 28/12/2011) : en octobre, la présentation de la cartographie de l'aléa sur le périmètre d'étude a été faite aux élus. Un arrêté de prorogation a été signé le 21/11/2014 pour un délai de 18 mois

2° PPRI du bassin versant de la Verse (prescrit le 26/12/12) : la présentation de la cartographie de l'aléa (inondation et ruissellement) sur le périmètre d'étude devrait être présentée aux élus fin janvier 2015.

3° Révision du PPR inondation de la vallée de l'Oise-bief Compiègne-Pont Sainte Maxence : prescription d'ici fin 2014. La cartographie de l'aléa sur le secteur Compiègne Pont Ste Maxence a été présentée en octobre aux élus.

4° Révision du PPR inondation de la vallée de l'Oise-section Brenouille- Boran : prescription d'ici fin 2014. La cartographie de l'aléa sur la section Brenouille-Boran a été présentée en novembre aux élus

- PPR Mouvements de terrain différentiels consécutifs au retrait-gonflement des argiles

- approuvés en juillet 2014 sur les communes de Beaurains-les-Noyon et Bussy.

- en cours sur les communes de Beaurepaire, Escles St Pierre, Frétoy le Chateau, Hainvillers, Montreuil sur Thérain et Le Plessis Patte d'Oie. Les réunions publiques ont eu lieu (hormis pour Beaurepaire), les questionnaires sont en cours d'analyse. L'approbation est prévue fin 2015.

- programmés pour 2015 sur les communes de Sermaize, Conchy les Pots et Moulin sous Touvent.

- PPR Mouvements de terrain liés aux cavités souterraines :

Des crédits ont été sollicités pour un PPR sur Senlis. Il devrait être prescrit en 2015.

Puis Mme POIRIE évoque les AZI ; ceux du Matz et de l'Aronde ont été finalisés en 2014. Ils sont en ligne sur le site internet de la DDT de l'Oise.. Le 10 décembre sera faite la présentation de l'AZI de la Brèche, aux élus.

Suite à une interrogation de M. RENAUX sur les cartes transmises à ce jour aux élus, Mme POIRIE rappelle les différentes phases du PPRI ainsi que les différentes cartes élaborées notamment la carte d'aléas par hauteur d'eau de 50 cm ; Il reste à recenser les enjeux, établir la carte des risques et celle du zonage réglementaire, à rédiger le règlement avant d'approuver le PPRI.

Toutes les chambres consulaires seront associées aux différentes phases du PPRI et seront conviées à la réunion sur les enjeux.

Ensuite, M. PINEAU fait lecture du document (joint en annexe), concernant la commune de Moulin sous Touvent. Selon lui, des études complémentaires s'avèrent nécessaires avant la prescription du PPR mouvement de terrain différentiels consécutifs au retrait gonflement des argiles. Le ROSO et l'association APBEM de Moulin sous Touvent souhaitent être associés au PPR.

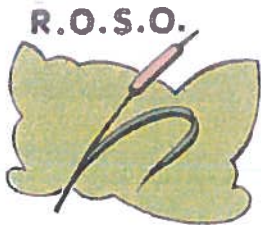
M. TURBIL précise que le rapport du BRGM ne montre pas qu'un lien existe entre le pompage et les mouvements de terrain constatés dans la commune.

M. le préfet fait savoir qu'un examen de la demande du ROSO sera fait et une réponse sera apportée.

Avant de clore l'ordre du jour, M. le préfet demande s'il y a des questions diverses.

M. CORNET fait un point sur la compétence GEMAPI.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 11H05.



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006
Courrier au Président : D. Malé
86, rue de la Libération 60530 Le Mesnil en Thelle. Tél. 03 44 74 93 50

Verneuil le 3 décembre 2014

Monsieur le préfet de l'Oise

Objet : avancement des PPR et Etudes, CDRNM Oise du 4 décembre 2014,

Au nom de notre adhérent, l'association APBEM de Moulin sous Touvent, nous voulons attirer l'attention de la commission sur les mauvaises conditions dans lesquelles va être engagée le PPR de Moulin Sous Touvent

En effet, comme le souligne un rapport du BRGM «Des problèmes d'assèchement sur la commune de Moulin-sous-Touvent surviennent en période d'étiage depuis 2010 », se poursuivent et s'accroissent d'année en année. Cette étude du BRGM a été mandatée en 2013 par la préfecture de l'Oise. Nous rappelons en annexe 1 les points pour lesquels des compléments d'études étaient nécessaires car les caractérisations des causes effets et remèdes est loin d'être terminée.

En parallèle à ces désordres, nous notons que, depuis 5-7 ans, des autorisations de prélèvements importants d'eau souterraine (90000 et 120000m³) ont été données à deux exploitants, ainsi que plus récemment deux autorisations de plans d'eau destinés à l'irrigation.

Alors que ce rapport du BRGM met en évidence que les désordres hydrauliques constatés sont inexplicables et recommande que des études complémentaires soient diligentées par vos services, nous ne voyons pas l'intérêt de démarrer l'instruction d'un PPR avant que l'expertise du BRGM ou d'autres ait conduit à répondre à des interrogations légitimes aussi bien de la mairie de Moulin sous Touvent que des habitants largement touchés par des désordres : divers courriers ont été adressés à Mr le préfet de l'Oise dès mai 2013. Vos services ne peuvent se contenter des conclusions actuelles du rapport sans études complémentaires

Cet ensemble d'études doit être considéré comme études préalables avant le démarrage de toute action sur le PPR.

De plus, compte tenu de la situation actuelle, et comme le retient la DDT, il est indispensable que soit menée une évaluation environnementale.

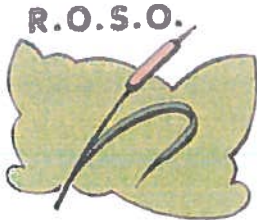
Comptant sur la prise en compte de tous ces points avant tout démarrage du PPR.

Nous insistons aussi sur le fait que les modalités de la concertation sont à préciser et que le ROSO et son adhérent APBEM, souhaitent être associés dès le début des travaux sur le PPR.


Jean-Philippe Pineau,
Membre de la CRNM au nom du ROSO

1^{er} Vice-Président Infrastructures, Risques technologiques, Développement Durable

32 ter rue Pasteur
60550 Verneuil en Halatte
03 44 25 37 53, 06 21 69 06 09, pineau.jean-philippe@neuf.fr



REGROUPEMENT des ORGANISMES de SAUVEGARDE de l'OISE

Association Loi de 1901 N°6149 – Beauvais le 16-12-75 (J.O. du 22-01-76)
Agréée au titre de la protection de l'environnement dans le cadre du Département
de l'Oise par arrêté préfectoral du 7 juin 2006
Courrier au Président : D. Malé
86, rue de la Libération 60530 Le Mesnil en Thelle. Tél. 03 44 74 93 50

Annexe 1

Nous rappelons quelques points tels qu'indiqués dans le rapport d'expertise mandatée au BRGM en date du 08 août 2013 qui précisait :

Nature de l'expertise : Déterminer les causes de la baisse des niveaux d'eau constatée ces dernières années sur la commune de Moulin-sous-Touvent. Préciser si les prélèvements d'eau à usage agricole peuvent, ou non, être à l'origine des problèmes rencontrés.

La synthèse est tout à fait explicite. Nous n'en re prenons que quelques points

P 6

A l'issue de ses constatations sur la fissuration des bâtiments, le BRGM recommande :

- de réaliser une campagne d'investigations géotechniques avec intervention d'un bureau d'études spécialisé afin de déterminer la ou les origines exactes des sinistres.

Des mesures de susceptibilité des terrains vis-à-vis du phénomène de retrait-gonflement devront être réalisées en effectuant des prélèvements de terrain à proximité immédiate et sous le niveau des fondations des ouvrages fissurés....

P 7

Le BRGM préconise donc un complément d'études :

- réaliser un nouveau pompage d'essai par paliers sur le puits d'irrigation 01053X0103/F_2009 en faisant bien attention aux débits choisis et à la position de la pompe (de préférence au-dessus des crépines). Il s'agira ici de déterminer quel débit peut réellement fournir l'ouvrage, sachant qu'il semble actuellement mal conçu ou détérioré/colmaté au regard des informations en notre possession (débit critique de 4 m³/h).

- transformer les puits 01053X0064/P et 01053X0057/P inexploités et secs en piézomètres avec une mesure régulière, afin d'évaluer avec certitude l'impact des prélèvements réalisés sur les niveaux des sables de Cuise au droit de la commune de Moulin-sous-Touvent. Il faudra pour cela approfondir et équiper ces deux puits.

- effectuer des mesures complémentaires, afin de mieux comprendre le fonctionnement du système aquifère du Cuisien et les relations avec les eaux de surface. Il pourrait s'agir dans un premier temps de l'acquisition de données (suivi des niveaux d'eau des puits de Moulin-sous-Touvent, jaugeage des sources, suivi des débits...).